

Jazz Club binchois

Binche

Numéro d'identification : 30484/88

MONITEUR
26 Nov. 88.**STATUTS**

Entre :

M. Luc Mairesse, pharmacien, demeurant rue Derval 27, à 7131 Waudrez;

M. Jo Rubens, expert-comptable, demeurant rue de Binche 64, à 7140 Ressaix;

M. Jean-Marie Deplus, directeur commercial, demeurant rue des Combattants 42, à 7088 Bray;

M. Christian Groise, directeur commercial, demeurant avenue de Burlet 9, à 7130 Binche,

tous de nationalité belge, il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, ainsi qu'il suit :

Article 1^{er}. L'association est dénommée : « Jazz Club binchois ». Elle aura son siège à Binche.

Art. 2. L'association a pour objet la promotion de la musique, de l'art et de la culture en général.

Art. 3. Le nombre d'associés ne peut être inférieur à trois. Leur admission est décidée par le conseil d'administration. Leur cotisation est fixée par le conseil d'administration sans pouvoir dépasser F 250 par an.

Le conseil d'administration peut admettre des membres adhérents. Ceux-ci ne sont pas associés; leurs droits et obligations seront déterminés par un règlement d'ordre intérieur, arrêté par le conseil d'administration.

Art. 4. L'assemblée générale a dans sa compétence, les objets prévus aux articles 4 et 12, alinéa 2 de la loi.

Elle est convoquée par simple lettre missive par le conseil d'administration.

Les membres, ainsi que les tiers qui y auraient intérêt peuvent se faire délivrer des extraits des délibérations de l'assemblée générale.

L'assemblée peut prendre des résolutions en dehors de l'ordre du jour.

Les membres peuvent se faire représenter par un non-membre à l'assemblée.

Art. 5. Le conseil d'administration, composé de trois membres au moins, est nommé pour une durée indéterminée par l'assemblée générale. Il peut représenter et engager l'association sans autorisation spéciale de l'assemblée générale, dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Ces pouvoirs comprennent les actes dits de disposition.

Art. 6. Le patrimoine de l'association après dissolution sera affecté à une autre association désignée par l'assemblée générale, dont l'objet social se rapproche le plus possible de celui de la présente association.

Art. 7. Pour toutes les questions non prévues par les statuts, les dispositions de la loi du 27 juin 1921 seront applicables.

N. 30485

(94856)

Jazz Club binchois

Binche

Numéro d'identification : 30484/88

CONSEIL D'ADMINISTRATION — POUVOIRS

Les membres de l'association sans but lucratif « Jazz Club binchois » réunis en assemblée générale à Binche, le 20 octobre 1988, ont nommé membres du conseil d'administration :

M. Luc Mairesse, pharmacien, demeurant rue Derval 27, à 7131 Waudrez;

M. Jo Rubens, expert-comptable, demeurant rue de Binche 64, à 7140 Ressaix;

M. Jean-Marie Deplus, directeur commercial, demeurant rue des Combattants 42, à 7088 Bray;

M. Christian Groise, directeur commercial, demeurant avenue de Burlet 9, à 7130 Binche.

Ceux-ci ont désigné entre eux en qualité de :

Président : M. Luc Mairesse;

Secrétaire : M. Jo Rubens;

Trésorier : M. Jean-Marie Deplus.

M. Christian Groise a été nommé administrateur délégué, comme tel, chargé de la gestion journalière de l'association et ayant l'usage de la signature sociale afférente à cette gestion.

Certifié exact :

Le secrétaire,
(signé) Jo Rubens.

Le président,
(signé) Luc Mairesse.